

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 novembre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2014 ET PROPOSITION
DE BUDGET INITIAL 2015 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par Mme Catherine MOUREAUX

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Introduction de Mme Julie de Grootte, présidente du Parlement francophone bruxellois	3
3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général du Parlement francophone bruxellois	3
4. Discussion et examen des tableaux	5
5. Votes des tableaux et de l'ensemble	10
6. Approbation du rapport	11
7. Tableaux adoptés par la commission	11
8. Annexe	12

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Olivier de Clippele (Président), Mme Caroline Désir, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Marc Loewenstein et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (remplace M. Armand De Decker).

Membres absents : M. Armand De Decker (remplacé), M. Boris Dilliès (excusé) et M. Hamza Fassi-Fihri.

Ont également participé aux travaux : Mme Julie de Grootte (Présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général) et M. Samuel Colonval (Assistant-comptable).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 25 novembre 2014, la proposition d'ajustement du budget 2014 et la proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Catherine Moureaux (PS) est désignée en qualité de rapporteuse, à l'unanimité des cinq membres présents.

2. Introduction de Mme Julie de Groote, présidente du Parlement francophone bruxellois

Mme Julie de Groote rappelle que, traditionnellement, c'est le secrétaire général du Parlement qui expose le budget de celui-ci.

Elle souligne que, chaque année, la Cour des comptes se félicite de la façon dont le Parlement francophone bruxellois, et plus particulièrement ses services, gèrent les budgets de façon impeccable et rigoureuse, en restant dans les lignes fixées par le Bureau.

3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général du Parlement francophone bruxellois

3.1. Ajustement 2014

Observations générales

L'ajustement 2014 bénéficie de différents facteurs favorables permettant de diminuer le montant total des dépenses prévues à l'initial.

Parmi ces éléments favorables, il faut citer :

- l'inflation qui est restée modérée et qui a permis de ne pas devoir procéder à une indexation des salaires en juillet 2014, comme prévu lors de la confection du budget et qui a entraîné une indexation du loyer du bâtiment « Lombard 77 » quasi nulle à 0,0245 %;
- le recrutement d'un agent en moins (3 au lieu de 4) dans le cadre de l'occupation du nouveau bâtiment et le fait que 2 des 3 agents recrutés le sont

à 3/4 temps au lieu, comme envisagé initialement, d'un recrutement à 4/5^e;

Par ailleurs, et de manière générale, tant le Bureau que le Greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur le principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses.

Certains éléments influent cependant négativement le budget, notamment :

- le maintien en fonction, jusqu'au 31 juillet 2014, d'un agent contractuel temporaire en remplacement d'un agent statutaire régulièrement en maladie et qui, depuis le 1^{er} avril 2014, est en congé préalable à la pension. Un agent statutaire est entré en fonction le 15 septembre 2014;
- le travail législatif important en fin de législature entraînant l'impression d'un nombre impressionnant de documents parlementaires.

Cependant, l'ensemble des éléments favorables l'emporte sur les éléments défavorables. Il a d'ailleurs été décidé de profiter de cette opportunité pour prévoir, à nouveau, des investissements non-récurrents qui avaient été postposés en 2015, lors de la confection du budget 2014, pour ne pas grever inutilement cet exercice.

Ces deux investissements sont le remplacement de la voiture de service du greffe, qui a plus de 7 ans d'âge et le renouvellement du parc informatique du greffe et de la présidence.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le budget ordinaire ajusté reste cependant de 20.000,00 € inférieur au budget initial.

Examen des dépenses ordinaires par rubrique

A. Personnel

Il est renvoyé aux observations générales.

B. Abonnements, livres

Statu quo.

C. Bâtiments

Après une année d'utilisation du bâtiment « Lombard 77 », et une inflation quasi nulle qui a permis une indexation extrêmement réduite du loyer, les mon-

tants initialement prévus ont pu être revus à la baisse de manière sensible.

Reste deux inconnues, le décompte exact des charges et le montant de la taxe « Bureaux » de la Ville de Bruxelles.

D. Mobilier – Équipement – Matériel

Les montants ont été adaptés aux dépenses constatées. Le renouvellement du parc informatique étant, comme précisé plus haut, la cause de la hausse enregistrée.

E. Fournitures – Frais d'administration

La principale modification est liée à la hausse des frais d'impression des documents parlementaires déposés en nombre en fin de législature 2009 2014.

F. Transports

Ici aussi, la hausse s'explique par l'anticipation du remplacement des véhicules du greffe et de la présidence.

G. Relations publiques et internationales

Statu quo.

H. Initiatives culturelles et/ou sociales

Statu quo.

I. Fonctionnement Parlement francophone bruxellois et Commissions

Statu quo, sauf une adaptation à la réalité pour les indemnités de départ. Sur cette rubrique, seront imputés les frais liés aux Commissions de déontologie et d'évaluation qui devraient cependant être nuls en 2014.

Examen des recettes

Pas de modification particulière si ce n'est, vu la diminution des dépenses liées au bâtiment, la diminution du prélèvement sur la réserve qui permet de préserver les possibilités d'étalement de la hausse de la dotation.

3.2. Budget 2015

En matière de personnel, les principales évolutions sont le départ en congé préalable à la pension d'un agent de niveau A assurant le secrétariat du greffier et le secrétariat de la Commission de l'Administration et d'un agent de Niveau C « technicienne de surface ».

La première sera remplacée par un agent de Niveau B et la seconde ne sera pas remplacée. La mission de la société de nettoyage sera adaptée en conséquence.

A noter que l'inflation modérée devrait permettre de ne prévoir qu'une indexation en mars 2015, au plus tôt.

Pour le surplus, le budget prévoit une augmentation des initiatives pour réaliser une étude sur le système de la « démocratie participative », en suivi du colloque de janvier 2014 organisé par le Parlement.

Une provision de 25.000 € est également prévue pour la future Commission de déontologie et la Commission d'évaluation des législations.

L'ensemble de ces considérations et l'anticipation des dépenses d'investissement à l'occasion de l'ajustement 2014 permettent une hausse très modérée des dépenses à l'initial 2015 dont le total est de 4.015.250 € (soit ± 0,38 % par rapport à l'initial 2014 et 0,88 % par rapport à l'ajustement).

Dans ce cadre, on peut imaginer une dotation augmentant de 3.810.000 € à 3.950.000 €, pour continuer la politique de « rattrapage » progressif des surcoûts liés au nouveau bâtiment.

Examen des dépenses ordinaires par rubrique

A. Personnel

Les principales observations sont reprises plus haut.

B. Abonnements – Livres

Statu quo.

C. Bâtiments

Seule la rubrique nettoyage est à la hausse comme expliqué plus haut et ce, afin de prévoir deux nettoyages annuels de la résille.

D. Mobilier – Équipement – Matériel

Pas d'évolutions significatives.

E. Fournitures – Frais d'administration

Ici aussi, pas d'évolutions significatives si ce n'est une hausse de la rubrique téléphonie pour prendre en charge l'amélioration de la « bande passante internet ».

F. Transports

Statu quo.

G. Relations publiques et internationales

Pas d'évolution significative.

H. Initiatives culturelles et/ou sociales

Une hausse de 10.000,00 € pour permettre une étude en suivi du colloque « Démocratie participative » en vue d'expérimenter cela au sein du Parlement francophone bruxellois.

I. Fonctionnement Parlement francophone bruxellois et Commissions

Hausse limitée justifiée par l'indexation des indemnités du Bureau et de l'aide administrative accordée aux Vice-présidents du Parlement et aux Présidents des groupes politiques reconnus. Une provision de 25.000,00 € est prévue pour les Commissions de déontologie et d'évaluation.

Budget extraordinaire

Au budget extraordinaire, un budget prévisionnel de 30.000,00 € est prévu pour faire face à des besoins exceptionnels liés aux bâtiments.

Recettes 2015

En fonction des éléments repris dans la présente note et les tableaux budgétaires, la dotation peut être fixée à 3.950.000 € et, dès lors, le prélèvement sur la réserve « bâtiment » peut être fixé à 65.250 € le solde de cette réserve étant alors de 210.000 € au 31 décembre 2014 (en tenant compte de 3.950.000 €).

4. Discussion et examen des tableaux

La présidente du Parlement souligne que la petite équipe d'une vingtaine de personnes qui compose les services du greffe est très efficace. Non seulement, elle organise tous les mois les « Journées citoyennes », mais aussi d'autres activités, telles que le 25e anniversaire du Parlement ou celui de la convention des Droits de l'Enfant.

Par ailleurs, elle gère également la tenue des commissions, des séances plénières et l'impression des documents parlementaires. Cette équipe comprend, entre autres, les nouveaux huissiers et les agents désignés à la gestion du nouveau bâtiment.

Le service des relations publiques organise également d'autres activités, moins connues des députés, mais somme toute très importantes au regard du symbole : les visites commémoratives du fort de Malines-Breendonk ou le cimetière de Chastres. Chaque année, ce sont mille jeunes qui sont amenés à ces lieux de mémoire auxquels ont été ajoutés les lieux de mémoire de la guerre 1914-1918.

La présidente remercie le greffier pour son souci constant de diminuer les éventuels ajustements nécessaires autant que possible. Le budget étant avant tout une autorisation de dépenses, il convient d'être effectivement pointilleux dans sa gestion. L'exemple du recrutement de trois agents au lieu de quatre, dont certains à temps partiel, en est un brillant exemple.

Le président de la commission s'interroge quant au montant de 37.500 € prévu pour les commissions alors que seuls 11.000 € ont été dépensés pour cette même rubrique dans le compte 2013.

Le secrétaire général explique que ce surplus est lié à la mise en place future de la Commission de Déontologie et de la Commission d'Évaluation des législations. A propos de la Commission de Déontologie, il n'y a pas encore d'accord conclu avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région wallonne. C'est donc un montant de 25.000 € qui a été provisionné dans le cas où l'une ou l'autre de ces commissions devaient être mises en place courant 2015.

Il rappelle qu'un jeton de présence est prévu pour les membres de la Commission de Déontologie qui devrait se réunir au moins trois à quatre fois par an. Quand ces commissions commenceront à se réunir il faut que le Parlement dispose d'un certain montant pour assurer leur fonctionnement. Comme déjà souligné, il s'agit d'un montant provisionnel qui évitera, le cas échéant, de devoir procéder à des transferts internes.

Un premier député demande si ce montant budgétaire ne couvre que les jetons de présence ou s'il inclut des rémunérations de personnel. Il suppose, à cet égard, que le personnel existant suffira pour assurer le fonctionnement de ces commissions.

Le secrétaire général ajoute qu'en principe le cadre du greffe est suffisant mais qu'il conviendra d'être attentif à l'ampleur de la tâche, notamment pour la commission d'Évaluation des législations dont on ne connaît pas encore précisément les objectifs. S'agira-t-il d'un travail de recherche scientifique ou d'un simple travail de compilation ? A cette heure, aucune décision n'a été prise sur le sujet.

En ce qui concerne la Commission de Déontologie, il faut savoir que rien n'est prévu quant à la répartition des coûts dans l'accord entre entités. Du côté wallon, il y a un énorme travail en perspective, notamment celui consacré au contrôle des incompatibilités.

La présidente du Parlement souligne qu'elle a toujours défendu que, lorsque le Parlement francophone bruxellois coopère avec d'autres institutions francophones, qu'il s'agisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne, il ne faut pas mettre systématiquement les trois institutions sur un pied d'égalité.

Ce fut le cas par le passé, lors du projet « Tabellio ». Le Parlement francophone bruxellois s'est engagé à participer à même proportion que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que le volume législatif de ce dernier parlement est largement plus important que celui du Parlement francophone bruxellois.

Un deuxième député s'interroge quant à la diminution des recettes propres constatées d'année en année.

Il pointe la rubrique D consacrée à l'informatique qui prévoit un montant de 30.000 € par an, pendant cinq ans, pour vingt-cinq postes de travail. Au final, cela représente un montant de plus de mille euros par an et par agent. Ce montant élevé couvre-t-il aussi des serveurs ou d'autres achats, considérant que le secrétaire général a signalé, dans son exposé introductif, que le parc informatique allait être renouvelé courant 2015 ?

Dans la même rubrique, en D5, le député relève un montant de 20.000 € par an consacré à l'internet. Il imagine que ce montant ne couvre pas seulement le prix de la connexion mais également le site et son hébergement. Combien coûte la connexion ? Normalement, Irisnet II est censé diminuer les coûts de connexion internet pour tous ses clients. Le groupe Ecolo a soutenu Irisnet II mais commence à s'inter-

roger quant à ce système de mutualisation qui ne semble pas produire les effets d'économie d'échelle recherchés.

Le député souhaiterait connaître, dans cette rubrique, la ventilation du coût de la connexion et du site internet lui-même. Par rapport au site, il estime que la page de recherche de documents reste, pour le quidam, complexe à maîtriser et à utiliser. Il en est de même au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut s'y retrouver et s'y connaître pour aboutir dans la recherche.

Le président de la commission souligne que cette situation est voulue pour encourager les citoyens à contacter leurs parlementaires.

Le deuxième député salue ce geste de rapprochement mais demande s'il ne serait pas possible d'améliorer l'outil de recherche. Le nouveau site internet a-t-il été évalué ?

En ce qui concerne la rubrique G3 consacrée aux relations internationales, le député a constaté des variations relativement importantes, de 20.000 € à 30.000 €, alors que l'exposé mentionne une absence d'évolution significative. Que recouvrent ces 30.000 € ?

A propos des initiatives culturelles et sociales, le secrétaire général a annoncé le suivi du Colloque consacré à la démocratie participative. Celui-ci a été certes intéressant mais il serait nécessaire de savoir quelles suites seront apportées et pourquoi elles ne sont envisagées que maintenant.

Quant au soutien aux associations, serait-il possible de connaître les critères qui sont appliqués lorsque le Bureau décide de soutenir telle ou telle association ? Les députés peuvent-ils disposer, en annexe au rapport, de la liste des associations et des montants qui leur ont été octroyés en 2014 ?

Le premier député se dit également préoccupé par les montants qui sont dépensés en matière informatique. Il relève un montant de 75.000 €, à l'extraordinaire, dépensé dans le cadre du déménagement, un montant de 25.000 € par an, à l'ordinaire, ajusté du même montant pour 2014, auxquels s'ajoute encore un montant de 25.000 € prévu pour l'achat d'ordinateurs. Au final, le budget présente un crédit supérieur à 100.000 € en matériel informatique pour vingt-cinq postes de travail. A titre de comparaison, la commune de Forest dépense 80.000 € par an pour un parc informatique de 400 ordinateurs, au titre de dépenses de renouvellement de ce parc, par cinquième.

Le député souhaite connaître la logique poursuivie par les services du greffe pour tout ce qui concerne

l'achat de matériel informatique. Les montants avancés couvrent-ils l'achat ou le leasing d'imprimantes ou de photocopieuses collectives ?

Le député se réjouit de ce que la connexion internet est portée à 100 MB mais il s'étonne du montant de 25.000 €. Celui-ci couvre-t-il les frais de connexion et de mise à jour du site ?

En ce qui concerne la rubrique C3 consacrée aux abonnements, le député constate que le montant inscrit double chaque année depuis le compte 2012. A quoi correspond cette augmentation exponentielle ?

A l'extraordinaire, le député pointe un montant de 30.000 € à consacrer aux « imprévus bâtiment » pour l'année 2015. De quoi s'agit-il ?

La rapporteuse ne souhaite pas revenir sur les questions relatives à l'internet et à l'informatique déjà développées par ses collègues. Elle s'attache davantage à la question de la sous-traitance pour le nettoyage des bureaux. Il semble qu'un agent affecté à cette tâche parte à la pension et qu'une société privée reprenne en quelque sorte ses tâches. Quel est l'impact budgétaire en terme de traitement du personnel et de rémunérations versées à ladite société (rubrique nettoyage et maintenance) ?

Les services du greffe se sont-ils interrogés sur les possibilités de réaliser certaines économies d'échelle en travaillant avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Concernant la rubrique H2, un montant supplémentaire de 10.000 € est prévu pour l'étude « Démocratie participative ». Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été porté dans la rubrique L ?

Enfin, le secrétaire général peut-il expliquer la manière dont est géré le budget « Aide aux groupes » ?

Le secrétaire général déclare qu'en ce qui concerne les recettes propres, le Parlement francophone bruxellois dispose de certains montants en trésorerie, placés sur des comptes d'épargne ou à termes. La dernière évolution, au compte 2013, est liée à une technique comptable de comptabilisation des plus-values. Les services avaient anticipé des plus-values et les avaient actées en recettes. Or, il est apparu qu'une plus-value ne peut être actée en recettes que lorsqu'elle a été réalisée. Il a donc fallu adapter les montants. Pour le surplus, la baisse des taux d'intérêts explique également l'évolution de ces recettes propres qui sont donc essentiellement des recettes de placements financiers.

Concernant les 75.000 € prévus à l'extraordinaire pour le déménagement informatique, ils comprennent

le déménagement du matériel informatique et des serveurs, le câblage du réseau, ainsi que les switches et les frais d'installation dans le bâtiment Lombard 77 à charge du locataire, de même que l'acquisition et l'installation du réseau wi-fi et l'infrastructure permettant une gestion avec accès distant sécurisé au serveur.

Enfin, ce montant comprend également un contrat « full omnium » de maintenance d'une durée de trois ans.

Les 25.000 € prévus à l'ordinaire chaque année vont permettre de renouveler, en 2015, un serveur qui a montré des signes de fatigue (dont coût 8.000 €). Les ordinateurs des agents sont remplacés environ tous les cinq ans, en fonction de leur vétusté et du ralentissement de leur fonctionnement. Il y a également des coûts de logiciels (par exemple, 3.000 € ou 4.000 € pour équiper un serveur). Le Parlement n'acquiert pas du nouveau matériel chaque année. Cette rubrique budgétaire permet également d'acheter, le cas échéant, l'un ou l'autre gsm ou ordinateur portable lorsque cela s'avère nécessaire.

En ce qui concerne le coût de la connexion internet, l'assistant-comptable précise qu'il est passé de 845 € à environ 1.500 € par mois en raison de la taille de la bande passante qui monte à 100 MB.

Le secrétaire général précise qu'il s'agit des tarifs du CIRB et qu'il n'a pas été possible d'opter pour un tarif intermédiaire, le Parlement francophone bruxellois a dû choisir entre 10 MB ou 100 MB.

Le deuxième député demande si, à ce prix-là, les débits sont garantis. Il s'étonne des montants annoncés. Une simple connexion domestique à 100 MB coûte maximum 80 € par mois. Certes, en l'espèce, il s'agit d'une solution professionnelle.

Le secrétaire général ajoute qu'on ne peut comparer une infrastructure domestique à un réseau professionnel pour lequel le débit garanti se situe entre 80 MB et 100 MB. Dans le cadre d'une connexion privée, le débit est fixé entre 40 MB ou 50 MB pour un ou deux utilisateurs. Au Parlement, le débit est garanti pour l'ensemble des utilisateurs.

Le deuxième député estime que les utilisateurs n'ont pas besoin de 100 MB.

Le secrétaire général estime ce débit nécessaire pour le fonctionnement du site, son alimentation, la future consultation des séances plénières en vidéo, ...

Il s'agit d'un tarif forfaitaire fixé par Irisnet II.

La lenteur était bien présente pour la connexion à l'internet. L'option d'augmenter la bande passante a été prise et le Parlement francophone bruxellois n'avait plus le choix de l'interlocuteur, celui-ci ayant été désignée dans le cadre d'un marché public.

Il faut également compter des frais de main d'oeuvre chaque fois que le CIRB vient travailler dans les locaux du Parlement.

En ce qui concerne le colloque « Démocratie participative », le secrétaire général explique que la tenue des élections et le changement de présidence ont ralenti le suivi à y apporter. Les services ont été en attente d'instructions pour avancer en la matière. Le Bureau doit définir des priorités par rapport aux actions à mener et prévoir le budget pour les exécuter. C'est le rôle du greffe de prévoir au budget les montants nécessaires.

Par ailleurs, comme déjà souligné, lorsqu'une somme n'est pas dépensée, elle est corrigée à l'ajustement qui suit ou réorientée vers une rubrique où le besoin se fait sentir. Le budget est avant tout une autorisation de dépenses.

A propos du soutien aux associations, le secrétaire général rappelle que le Bureau fait application d'une série de critères :

- la non-récurrence de l'activité menée par l'association;
- le caractère important de l'événement à subventionner (anniversaire de création de l'association, organisation d'un colloque par celle-ci, par exemple);
- le montant accordé est limité (maximum 2.500 €);
- l'activité organisée doit être en lien avec les compétences de la Commission communautaire française ou parfois de la Région bruxelloise;
- la subvention est accordée moyennant la mention du soutien du Parlement francophone bruxellois à l'activité.

Les associations remplissent une fiche de demande reprenant notamment les éventuels cofinancements et la manière dont l'activité peut mettre en valeur le Parlement francophone bruxellois.

Les membres du Bureau sont invités par les associations aux activités qu'elles organisent au moyen de la subvention du Parlement.

Traditionnellement, la liste des associations subventionnées est communiquée aux membres de la commission spéciale.

Le président de la commission propose qu'elle soit jointe au rapport à partir du moment où elle ne reprend pas des rémunérations de personnes. C'est ainsi que l'on procède pour les associations subventionnées par le Collège de la Commission communautaire française.

Le secrétaire général précise que la rubrique C3 reprend notamment les abonnements à la télédiffusion. Il y en avait un seul dans le bâtiment de la rue Ducale et il y en a trois dans le Lombard 77. Il est vraisemblable que le montant prévu ne sera pas dépensé dans son intégralité.

A propos de la sous-traitance du nettoyage du bâtiment, il faut savoir que l'entretien du bâtiment de la rue Ducale était assuré par deux techniciennes de surface, prestant l'une un deux-tiers temps, l'autre un tiers temps. Il s'agit de deux agents recrutés statutairement par le passé. L'agent qui preste deux-tiers temps part à la retraite. Considérant la taille du nouveau bâtiment, il a été décidé de passer à un marché public en procédure négociée pour désigner une entreprise chargée de l'entretien des sols, dont coût de 85.000 € répartis sur trois ans, comprenant, outre le personnel, l'outillage et les matières consommables (produits de nettoyage, papier wc, etc.).

La présidente du Parlement souligne que le caractère quasi passif du bâtiment a un coût. Le Bureau a posé un choix et demandé un geste architectural fort, outre l'aspect écologique.

Le deuxième député estime qu'il ne faut pas confondre aspect écologique du bâtiment et geste architectural.

Le secrétaire général ajoute que cette rubrique nettoyage reprend également les montants prévus pour le nettoyage de la résille, tant la face intérieure que l'extérieure. Pour rappel, le système de nacelle prévu en toiture est peu pratique, voire dangereux. En conséquence, la société désignée au terme d'un marché public utilise de longues perches dans lesquelles est injectée de l'eau traitée pour toutes les façades, à l'exception de la façade avant pour laquelle un camion nacelle est utilisé. Pour ce qui concerne l'intérieur de la résille, le travail est plus artisanal en ce sens qu'il faut passer de voronoïde en voronoïde.

Le deuxième député estime qu'il y a visiblement un problème de conception et qu'il conviendrait d'activer la garantie décennale éventuellement.

Le président de la commission souligne que le débat sort du cadre strictement budgétaire.

Le secrétaire général déclare que les utilisateurs du bâtiment en sont très contents, que le geste architectural fort, voulu par le Bureau, est réussi et que la visibilité de l'institution en sera renforcée. Il ne se passe pas un jour sans que le bâtiment ne soit photographié à de multiples reprises. L'entrepreneur général a construit un bâtiment conforme au cahier des charges.

Il appartient au Parlement francophone bruxellois de négocier avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, propriétaire des lieux, le fait que le locataire ait accepté de prendre à sa charge le nettoyage de la résille, sur base d'un devis établi en fonction de l'utilisation de la nacelle et fixant le coût d'un nettoyage global à environ 1.500 €. L'utilisation de la nacelle étant proscrit, le coût du nettoyage est beaucoup plus élevé et il conviendrait que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre d'une négociation à venir, en prenne une partie à sa charge.

Le secrétaire général souligne par ailleurs que le bâtiment, tel qu'il a été conçu, permet de réaliser des économies en terme de consommation d'électricité et de gaz notamment, au-delà du montant du loyer qui a été fixé raisonnablement et de commun accord.

La rapporteuse estime que la réponse du secrétaire général est intéressante mais ne correspond pas à la question qu'elle a posée concernant l'impact budgétaire du recours à une société privée pour remplacer les prestations d'un agent parti à la retraite.

Le secrétaire général précise que cette opération permettra au Parlement d'économiser au minimum un montant d'environ 20.000 € par an, sous réserve de vérification.

Le gestionnaire du bâtiment ajoute que si l'on compare la masse salariale de l'agent qui part à la retraite avec le surcoût lié aux prestations supplémentaires de la société de nettoyage, cette économie pourra être largement supérieure.

La rapporteuse s'interroge quant aux barèmes appliqués à l'agent de nettoyage de la société.

Le gestionnaire du bâtiment ajoute qu'il a été vérifié que cet agent est payé aux barèmes de la profession.

Le secrétaire général précise que le Bureau, lors de l'attribution du marché, a veillé à ce que l'entreprise attributaire du marché soit en ordre de paiements des cotisations sociales, tva et impôts directs. Un soumissionnaire a d'ailleurs été écarté en raison d'une dette importante de cotisations sociales. Par

ailleurs, l'agent de nettoyage preste ses heures aux heures de bureau, contrairement à d'autres administrations ou entreprises privées dans lesquelles le nettoyage est réalisé à partir de 5 h du matin. Le Bureau a donc veillé au maintien de ce lien social au bénéfice de l'agent de nettoyage.

La présidente du Parlement souhaite ajouter, concernant la question du deuxième député relative aux recettes propres du Parlement, qu'elle a suscité un débat de fond au Bureau. Est-ce une finalité pour un Parlement d'avoir des recettes financières élévées ?

Le deuxième député demande quelle a été la conclusion de ce débat.

Le secrétaire général déclare qu'il y a une collaboration avec la banque Delta Lloyd qui a garanti, avec une agence de notation à l'appui, que les placements réalisés par le Parlement francophone bruxellois répondent à tous les critères éthiques.

Le deuxième député estime que, hors certaines institutions tout à fait spécialisées telles que Triodos ou Crédal, le recours à une institution financière est du flan ou presque. Il est certain que le rendement est moins bon si l'on est coopérateur chez Crédal que si l'on investit dans des SICAV pseudo-éthiques.

Le président de la commission estime que si tous les budgets étaient auscultés de façon approfondie, on mettrait Paris en bouteille.

Le premier député ne s'explique pas l'augmentation du crédit budgétaire consacré à l'internet. L'assistant-comptable vient de communiquer l'augmentation du prix de la connexion. Il y a une discordance entre cette augmentation et l'augmentation du crédit budgétaire qui passe de 15.000 à 21.000 €. Si l'on applique l'augmentation du coût mensuel de la connexion à une échelle annuelle, le montant inscrit au budget 2015 s'avérera insuffisant pour couvrir ce coût. Qu'en est-il ?

L'assistant-comptable confirme que la rubrique E4 reprend les frais de connexion mensuels qui vont passer de 840 € pour 10 MB à environ 1.500 € pour 100 MB. Il y a également les frais de gsm d'un montant de 75 € par mois accordés aux membres du Bureau. Enfin, on y retrouve aussi les frais téléphoniques des lignes fixes du Parlement (approximativement 150 € par mois).

Le deuxième député s'étonne de ce que les membres du Bureau perçoivent mensuellement un montant de 75 € couvrant leurs frais de téléphonie mobile.

Le secrétaire général ajoute que cette règle s'applique également aux membres du Bureau élargi. L'intervenant en profite donc également.

L'assistant-comptable souligne que ce montant est versé le lendemain du versement de l'indemnité de fonction.

Le secrétaire général déclare que le règlement relatif aux indemnités accordées aux titulaires de fonctions spéciales prévoit qu'il peut être accordé, aux membres du Bureau et du Bureau élargi, une indemnité couvrant les frais de téléphonie et de gsm. Depuis qu'il est secrétaire général, cette indemnité est versée mensuellement et est fixée à 75 € depuis plus de 7 ans.

Le deuxième député souligne que, pour moins de 50 € par mois, chez n'importe quel opérateur, il est possible de souscrire à un abonnement illimité. Quand bien même il se justifierait d'accorder le remboursement des frais de téléphonie aux membres du Bureau et du Bureau élargi, le montant de 75 € est trop important par rapport au prix réel.

Le secrétaire général ajoute que les membres du personnel ont droit à un remboursement d'une quote-part dans l'achat de matériel informatique (ordinateur, tablette, smartphone). La rubrique A6 comporte une augmentation, passant de 7.000 € à 10.000 €; la raison en est simple dans la mesure où il s'agit du premier budget de la législature. Il y a fort à parier que plusieurs agents vont présenter des factures d'achats de nouveaux ordinateurs.

La règle est la suivante : le Parlement rembourse à l'agent 70 % de la facture avec un maximum de 1.250 € par législature, sachant que trois ans doivent s'être écoulés depuis le dernier achat d'importance de la législature précédente.

Il n'est pas certain que la totalité du montant sera dépensée courant 2015 mais il importait d'éviter de devoir refuser une intervention à un agent parce que le crédit budgétaire n'a pas été suffisamment doté.

La présidente du Parlement souhaite également rappeler, par la même occasion, que les indemnités de fonctions spéciales du Parlement francophone bruxellois sont fixées à la moitié du montant de celles accordées aux détenteurs de fonctions spéciales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La rapporteuse adresse au secrétaire général des remerciements quant aux nombreuses précisions qu'il a apportés, avec l'aide des services. Elle se réjouit de ce que, d'année en année, la Cour des comptes est élogieuse en ce qui concerne la tenue rigoureuse des comptes de l'Assemblée.

Elle relève que le site internet du Parlement est une vitrine de celui-ci et il importe qu'il puisse être amélioré à cet égard.

Le deuxième député se demande pourquoi le portrait de M. Christos Doukeridis ne figure pas dans l'inventaire des oeuvres d'art joint en annexe des documents budgétaires, d'une part, et pourquoi celui de Madame Julie de Groote est valorisé de façon plus importante que les autres, d'autre part.

La présidente du Parlement se plaît à signaler que sa récente réélection à la présidence du Parlement francophone bruxellois permettra à celui-ci de faire l'économie d'un nouveau portrait.

Le secrétaire général précise que tous les portraits sont valorisés dans l'inventaire mais pas toujours de façon nominative.

5. Votes des tableaux et de l'ensemble

Dépenses ordinaires

Le tableau est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Dépenses extraordinaires

Le tableau est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Recettes ordinaires

Le tableau est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Recettes/Prélèvements sur les fonds propres

Le tableau est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Vote sur l'ensemble

L'ensemble de la proposition d'ajustement 2014 et de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois est adopté à l'unanimité des six membres présents.

6. Approbation du rapport

A l'unanimité des six membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Tableaux adoptés par la commission

Il est renvoyé à la proposition d'ajustement du budget 2014 et à la proposition de budget 2015 du Parlement francophone bruxellois telles qu'elles figurent au document 5 (2014) n° 1.

La Rapporteuse,

Catherine MOUREAUX

Le Président,

Olivier de CLIPPELE

8. Annexe Patronages et subventions 2013

Association	Manifestation	Recevabilité	Date manifest.	Décision Bur	Montant alloué	Date liquid.
Concertation des centres culturels bruxellois, Rue Potagère 7B – 1210 Mme Lamia Mechbal, coord.	FaMiZik		30/03/2013	18/01/2012	2.000,00 €	12/03/2013
IV-INIG	Train des 1000		01/04/2013		5.500,00 €	18/04/2013
MDLF Asbl, rue Joseph II, 18 – 1000	Concours texte (prix)		31/05/2013	18/01/2013	2.250,00 €	03/06/2013
Centre Wallonie-Bxl, rue Saint-Martin 75004 Paris Mme Anne Lenoir, directrice	21e fest. Le court en dit long Compét. Annuelle de courts métrages Prix PFB		3 au 08/06/2013	22/02/2013	1.500,00 €	17/06/2013
ASBL Alerte urbaine, av.Arbre Ballon, 30 1090 Bxl – M. Louis Philippe Arty	Championnat de Belgique de Human Beatbox		2013	22/02/2013	2.000,00 €	05/07/2013
Camping Town ASBL, rue de la comète, 14 1210 Bruxelles – Mme Anne-Dolorès Marcellis	Semaine de la Contact-e		12-21/04/2013	22/02/2013	2.000,00 €	06/09/2013
Asbl Source, av. Jean de la Hoese, 3 – 1080 M. Mourad Boucif	Le cinéma comme vecteur Socio-culturel		2013	08/03/2013	1.500,00 €	05/07/2013
Senégazelle Ledoux Française	Senégazelle au Vietnam		Sept 2013	19/04/2013	334,57 €	30/04/2013
JCI BRUXELLES – Envolez vos papilles	Envolez vos papilles				1.500,00 €	18/06/2013
Sos Haïti – Belgium, av. Des Camélias 85 – 1150 M. Benoît Leva				19/04/2013	0,00 €	annulé
ASBL Promo-jeunes	Les hommes d'argile			31/05/2013	1.500,00 € au lieu de 2.500	05/07/2013
Les Ateliers de la Banane	Ton Bruxelles. il est comment ?			14/06/2013	2.500,00 €	05/12/2013
ASBL L'escale – Famisignes	20 Ans			14/06/2013	2.500,00 €	22/11/2013
ASBL EOP Festival				14/06/2013	500,00 € au lieu de 1.000	03/12/2013
ASBL Cultureghem	Exposition photos dans les caves de Cureghem		Septembre 2013	28/06/2013	1.000,00 €	26/07/2013
ASBL 40° anniversaire du Centre Culturel Jacques Franck				06/09/2013	1.500,00 €	06/09/2013
					28.084,57 €	